

La peur du changement



MICHEL DOUCET

L'étude des professeurs Rodrigue Landry et Réal Allard de l'Université de Moncton est à tout le moins rassurante, même si ses conclusions n'ont rien de surprenant. Elle vient à tout le moins démentir les arguments de ceux et celles qui croient encore qu'une éducation en français pourrait nuire d'une façon ou d'une autre à l'apprentissage de l'anglais.

C'est notamment en raison du conflit en Nouvelle-Écosse qu'on nous confirme aujourd'hui qu'il est possible de marcher et mâcher de la gomme en même temps! Des parents acadiens de la province voisine s'opposent farouchement au concept d'écoles homogènes francophones, parce qu'ils craignent que leurs enfants n'y apprendront pas suffisamment l'anglais pour se débrouiller plus tard. En d'autres termes, ils tiennent déjà pour acquis que les jeunes feront leurs études postsecondaires en anglais. C'est triste mais c'est comme ça.

Le contexte en Nouvelle-Écosse est semblable à celui de bien des régions du pays où le français est en minorité. On peut à la limite comprendre certaines inquiétudes de ces parents qui tiennent à ce que leurs enfants acquièrent de solides notions d'anglais. Il y a cependant des limites à ce genre de démagogie. Du moins à la façon dont on la présente parfois.

Que l'on se trouve à la Baie Sainte-Marie, à Kedgwick, Bouctouche ou Shippagan, un fait demeure: les médias nous inondent d'anglais. Ce n'est pas un mal en soi, mais cela présuppose qu'il nous faut être vigilant. Pas para-

noïaque, simplement sur nos gardes et en tout temps. Il existe une réalité qui s'appelle l'Amérique du Nord et qui nous rappelle chaque jour combien il est difficile d'affirmer notre différence. Et de la maintenir.

Les lois en matière de protection des droits des francophones en Nouvelle-Écosse ne sont pas ce qu'elles sont au Nouveau-Brunswick. Et encore là, faudrait-il que ces lois soient respectées honnêtement, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas chez-nous. Imaginons alors chez les voisins. En d'autres mots, il est évident que l'anglais n'a absolument pas besoin d'être imposé dans les écoles (sauf les cours d'anglais, bien sûr...) pour que les jeunes y aient accès.

Comme l'a dit M. Landry, on peut comprendre les parents de la Nouvelle-Écosse. Le changement fait toujours peur et, répétons-le, le contexte est différent. Si les écoles homogènes sont toujours vues comme un danger, c'est que le travail de sensibilisation reste encore à faire.

On pourra se gloser de Congrès mondiaux acadiens et de Sommets de la Francophonie autant qu'on voudra, il n'en demeure pas moins que l'affirmation reste un défi quotidien. La solidarité avec nos frères et nos soeurs de la Nouvelle-Écosse est aujourd'hui essentielle. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, des échanges réguliers entre les écoles des deux provinces?

Il appartient bien sûr aux Néo-Écossais de décider quel système d'éducation ils préconisent pour leurs enfants. Il serait cependant dommage que nous ne tentions pas de leur proposer notre exemple, notre cheminement.

Si tant est que le français a un avenir dans ce pays, encore faudrait-il se serrer les coudes quand la situation le commande. La devise des Acadiens n'est-elle pas «L'union fait la force»?

Nous dienne. traiter c Quand l'assura Doug Ye était de: a qu'à tr vaillants vic. nos travaille d'autres avec act En sui c'était le Simon voulu g quelles l'avenir de M. Cl des gen été vio meurtre a tout p comme taux, la Commis gardes présent qu'on es arrête c reveillez Il faut demand barreau. montre Brunswi tous des si bien. I féliciter Bernard les gens dernière les éme J'espère bout et c au coura On a hor vailler av des coq printem



De l' Rappo ments di cernant Saint-Sim commar de conte verneme ucation

André Muisse
Le Courrier de la N.-É.

ILES-DE-LA-MADELINE: Le camp Istorlet des Îles-de-la-Madeleine accueille présentement 7 jeunes adolescents de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du tout premier ADOCAMP, du 5 au 22 août. Le camp, organisé par la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, accueille des jeunes de 13 à 15 ans. Coralie Boudreau, de la-Madeleine dimanche s'apprête pour y participer. Depuis l'âge de 9 ans, Coralie n'a pas manqué un ADOCAMP. Mais cette année, elle a eu treize ans et ainsi était la première à participer à l'aventure d'ADOCAMP. On trouve qu'ADOCAMP est beaucoup plus de fun. C'est un petit camp, avec une cafétéria, un dortoir et une grande salle d'activités. Dès la première journée, elle avait fait de la nage avec un tube respiratoire et le canot en mer. Au cours de la semaine, il y a eu des sorties et des planches à voile, en kayak et des tournées en bicyclette. Elle se contente de son expérience et aime autant ça être un petit groupe. On est 7 campeurs pour 11 animateurs. En plus, c'est un beau lieu. La mer est partout et pas beaucoup d'arbres et pas beaucoup de maisons. Une parfaite. Mais elle ajoute que l'eau est toujours aussi froide que chez-nous.»★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, vendredi 28 août 1998

JEUINESSE

Soixante-trois jeunes à l'Amicamp 1998

Richard Landry
Le Courrier de la N.-É.

POINTE-DE-L'ÉGLISE: L'édition 1998 d'Amicamp a regroupé 63 jeunes, dont pour la première fois deux de Terre-Neuve. Il y avait environ moitié filles et moitié garçons. Les jeunes, âgés de 9 à 12 ans, ont joué de cinq ateliers, dont la musique ancophone offerte pour la première fois.

Les quatre autres ateliers étaient ceux du judo, de l'album

souvenir, de théâtre et des arts visuels. Il y avait 12 animateurs pour tout organiser. «On s'est penché sur les critiques formulées par les jeunes, l'an dernier», a dit Marie-Claude Rioux, directrice générale de la Fédération des parents acadiens. «Les jeunes voulaient plus de temps libre afin de socialiser et se lever un peu plus tard le matin. Nous avons organisé le programme en conséquence», a-t-elle expliqué. **S'amuser en français**

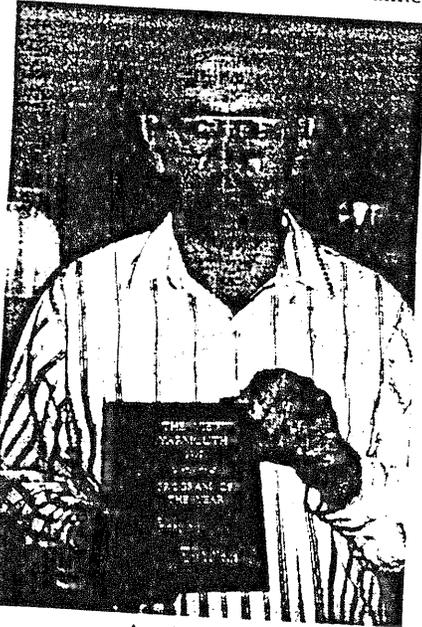
Le directeur de l'Amicamp,

François Bélanger, en était à sa première participation. Il estime que: «c'est fantastique de donner l'occasion aux jeunes francophones des Maritimes de passer ensemble toute une semaine en français. Ils voient qu'il n'y a pas que chez eux où on parle français et ils rencontrent des jeunes de partout dans la province. Il faut faire des efforts comme ça pour ne pas perdre la langue. Les jeunes réalisent qu'ils peuvent s'amuser en français alors que souvent ils ne le font

qu'à l'école où on n'est pas là pour s'amuser. Ils se rendent compte qu'on peut avoir du plaisir en français et ce, pendant toute une semaine». Les commentaires des jeunes participants soumis sur leurs feuilles d'évaluation sont tous très positifs. Les jeunes sont ainsi répartis: de Dartmouth (27), de Pomquet (7), de Chéticamp (9), de Richmond (5), de Sydney (5), de Clare (4), d'Annapolis (1) et de Yarmouth (1). Deux autres jeunes sont de Terre-Neuve. ★

À l'honneur: les traditions acadiennes

YARMOUTH: Leslie Moulaison et Austin Saulnier ont reçu une plaque d'honneur des mains de Peter Muise, le représentant de *The View Yarmouth*, pour le meilleur programme de l'année 1997; *Les traditions acadiennes*. En effet Austin Saulnier et Leslie Moulaison ont eu la bonne idée d'enregistrer sur film vidéo les traditions d'autrefois afin de les préserver. Peter Muise a aimé l'idée et a fourni son savoir-faire et l'équipement. Le premier vidéo de la série, celui fait lors du montage de la barge de foin en juillet 1997, a récolté le plus grand nombre de commentaires sur les programmes diffusés sur *The View Yarmouth* pour l'année 1997. Selon *The View Yarmouth*, les commentaires sont unanimes de Liverpool à Meteghan: «Présentez-le de nouveau!». Le film produit en anglais et en acadien a été apprécié par un auditoire bilingue. Chaque année, depuis 9 ans, *The View Yarmouth* décerne un tel honneur aux bénévoles qui ont produit une excellente émission, mettant ainsi en valeur la mission communautaire du réseau. C'est la première fois que la plaque de l'année est décernée à des Acadiens mais sûrement pas la dernière. Par d'après Peter Muise, les deux films suivants sur l'artisanat d'autrefois, soit «Augustin Bourque et ses boulines à anguilles» et «Adolphe Doucette, ses paniers et ses sculptures», tournés en 1998, ont eux aussi récolté plusieurs compliments. (N.B.)



Austin Saulnier

(Photo Nicole Berlinequet)

2 200 \$ pour les Araignées

POINTE-DE-L'ÉGLISE: La Grande soirée de talent de chez nous a eu lieu le 20 août dans Clare. La soirée bénéfique, organisée par Simone Audet, a prélevé 2 200 \$ qui viendront en aide à la troupe *Les Araignées du tout-bouï*, afin qu'elle puisse jouer *Joko fête son anniversaire* au Venezuela. Une salle comble a assisté à tout un ragout de styles musicaux. Il y avait de tout: du swing, des chants chorale et des solos, du cadien, de l'acadien, de l'espagnol, de l'anglais, ainsi que des présentations des groupes *Les Zoublioux* et *Grand dérangement*. *Los Arañas del bouï-bouï* vous disent «muchas gracias.»

Guy LeBlanc a quitté la direction de l'ÉSDC

LA BUTTE: Guy LeBlanc, le candidat conservateur défait de la dernière élection provinciale a démissionné de son poste de directeur à l'École secondaire de Clare. À la rentrée, il sera installé dans une école anglophone de Digby. Il travaillera dorénavant pour un conseil scolaire anglophone. Par ailleurs, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a affiché le poste vacant. C'est Jocelyne LeBlanc, une enseignante bien connue de la région, qui a accepté de devenir la directrice de l'École secondaire de Clare.

Dernière heure:

PUBLICICO-OUEST: Marcel d'Eon, du Village historique à Pubnico, se marie! Le jeune Acadien a enfin trouvé sa dulcinée et c'est ce qu'il file présentement le parfait bonheur. Il unira sa destinée à celle de Denise Surette, le 28 août 1998. Nous souhaitons au jeune couple une vie dynamique, enrichissante et complète. Marcel et Denise ne quittent pas pour une longue lune de miel, simplement un fin de semaine au 7^e ciel. Félicitations à tous les deux.

Le Courrier a pensé que ses lecteurs seraient intéressés à lire les conclusions d'une étude sur la gestion scolaire faite par le Commissariat aux Langues officielles. Voici le texte intégral de la dernière page de l'étude:



l'étude qui précède est, pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, à la jonction de deux moments essentiels de leur histoire: la lutte pour l'obtention de leurs droits scolaires, d'une part, et l'épanouissement de l'éducation qui devient clé de voûte de leur vitalité, d'autre part.

Le premier moment a commencé il y a plus de 15 ans, avec la promulgation de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), dont l'article 23 assure à ces communautés le droit à l'éducation dans leur langue. Cette assurance était d'autant plus solennelle et irrévocable qu'elle était inscrite dans le texte fondamental du pays, la Constitution du Canada.

La présente étude montre que la mise en œuvre de la gestion scolaire ne s'est pas faite sans heurts. Elle allait à l'encontre de certaines habitudes bien ancrées, de la routine, de la force de l'inertie. Elle nécessitait, non seulement des changements législatifs et administratifs au niveau des provinces, mais surtout une évolution des mentalités.

Il a fallu près de 20 ans pour que l'édifice prenne enfin forme. C'est la chronique de cette édification, de cette lutte des communautés, de cette résistance de tel ou tel, des frustrations, des victoires enfin, que cette étude a voulu faire. Aujourd'hui, l'édifice est clairement visible. Dans toutes les provinces, la gestion scolaire est enfin établie sur des fondations solides—du moins pour ce qui est des structures, de l'encadrement de l'éducation—même si dans certains cas ce qui existe n'est pas encore parfaitement conforme aux exigences de l'article 23, et dans plusieurs cas le financement demeure inadéquat.

Les communautés de langue officielle minoritaires sont donc à la veille du deuxième grand moment de leur lutte pour la réappropriation de l'éducation de leurs enfants: maintenant que l'édifice est presque achevé, maintenant que l'infrastructure est en place, quelle sera donc la superstructure?

En d'autres mots, quel sera le contenu de l'éducation? Comment les programmes seront-ils conçus? Quelles seront les valeurs et les finalités que l'éducation minoritaire poursuit? Comment est-ce que les résultats seront assurés? Comment garantir sa pérennité en transmettant une langue correcte aux plus jeunes et une culture vivante à tous? Comment préparer les jeunes des communautés à tenir une place équitable dans le marché du travail? Comment, enfin, relever tous ces défis tout en travaillant étroitement avec les membres et les institutions de la majorité (gouvernements, ministères de l'Éducation, conseils scolaires majoritaires, etc.)?

Ces problèmes, ces questions, n'étaient peut-être pas pleinement présents à l'esprit de ceux qui votaient, en 1982, l'adoption de la *Charte*. Ils ont commencé cependant à se dégager et à se clarifier au fur et à mesure que progressait la mise en œuvre des institutions de la gestion scolaire.

À cet égard, on peut comparer l'article 23 à une graine que l'on plante en terre. On ne sait trop comment elle va germer, grandir. Mais si on en prend un soin attentif, elle peut donner naissance à un arbre vigoureux, qui étend ses branches dans plusieurs directions à la fois, et qui fournit, au milieu naturel dans lequel il s'épanouit, l'oxygène nécessaire à la vie.

La gestion scolaire a grandi. Elle étend ses branches dans plusieurs directions. Elle commence à fournir aux communautés minoritaires l'oxygène vital de leur épanouissement. Et l'arbre continue de grandir, occupant de nouveaux espaces.

Cette étude a voulu être utile de deux façons: en montrant le chemin parcouru; en tentant, par l'analyse des luttes des communautés minoritaires au moment où elles obtenaient et créaient l'infrastructure scolaire, de dégager des leçons utiles; et aussi, à partir de ces leçons, de dégager des pistes pour l'avenir, d'esquisser des éléments de cette superstructure que les communautés ont commencé à édifier pour qu'enfin l'édifice de l'éducation minoritaire, forme et fond, structure et contenu, soit la pierre angulaire de la survie et de la vitalité des communautés.

Victor Goldbloom
Commissaire

IVILIE-CLAUDE RIoux. LA FPANE travaille avec le 'SAP de façon constructive»

Nicole Berlinguet
Le Courrier de la N.-É.

**LIFAX: Le Conseil scolaire a
rien provincial a
ciellementcompés liens avec
Fédération des parents
diens de la N.-É. La directrice
la Fédération, Marie-Claude
rix, s'est dite déçue et surprise
cette décision.**

«Aucun avis ne nous a été
oyé et ce n'est que par hasard
: nous avons su que cette
tion serait déposée à la
nion. Jamais nous n'aurions
que cette motion serait
ptée.» Sachant bien que
ncelle de cette explosion vient
à poursuite judiciaire mise en
che par la FPANE contre le
AP, en mai dernier, elle ne
prend pas pourquoï,
ntenant, brûler les ponts.
ême si on se dispute pour des
sions techniques, on doit
finuer notre partenariat afin
les jeunes Acadiens ne soient
affectés.» D'après Marie-
de Rioux beaucoup de travail
récemment accompli par les
x organismes. Le *Concours
tine provincial*, les camps
esse *Amicamp* et *Adocamp*, les
rres bourses d'études, la
sse d'information pour les
tiés consultatifs des écoles,
lm-vidéo pour la promotion
langue française à partir de
aissance, autant de projets
munis réalisés en partenariat
le CSAP. «Est-ce que cette
sion va mettre un terme aux
s sur lesquels nous devions



(Photo archives du Courrier)

Marie-Claude Rioux
Directrice générale de la FPANE

collaborer?». Marie-Claude
Rioux, souligne que tous ces
projets démontrent bien: «que la
FPANE travaille avec le CSAP de
façon constructive». Selon elle,
les deux organismes ont le même
but. Leur carte de route peut être
différente mais l'objectif reste
toujours le même.

Marie-Claude Rioux se
demande aussi comment le fait
de couper toutes les relations peut
améliorer la situation. «En tant
que directrice générale je ne
fermerai pas les portes. Je
continuerai de travailler avec
les écoles.» Le conseil
d'administration de la
Fédération doit se rencontrer en
réunion régulière les 18 et 19
septembre prochains. Ce sera
l'occasion de discuter et de
planifier les conséquences de la
motion du CSAP. ★

LE COMITÉ DE LA FPANE

à la FPANE

Danielle Marchand
Le Courrier de la N.-É.

**POINTE-DE-L'ÉGLISE: Le
Conseil scolaire acadien
provincial (CSAP) a lancé sa
première réunion de l'année
scolaire en discutant de budget et
enfermant la porte à la Fédération
des parents acadiens de la
Nouvelle-Écosse (FPANE).**

La motion présentée par Émile
Benoît se lit ainsi: «que le CSAP
termine sa relation avec la FPANE
jusqu'au temps où la Fédération
sera prête à travailler de manière
constructive avec le CSAP, ses
écoles et ses élèves»

Certains conseillers ont bien
tenté de défendre le travail de la
fédération auprès des jeunes sans
faire virer le vent. Pressés de voter
sur cette motion, les conseillers ne
se sont même pas penchés sur le
sens de la motion et sur ses
conséquences. Le vote a été serré
et a dû être compté à deux fois. Le
résultat a été de 8 voix pour et 7
voix contre. Yvon Samson, le
président du CSAP, explique que
la situation est épineuse: «Certains
conseillers n'essaient pas à l'aise
de travailler avec un organisme
qui les amène en cour. Ils ont voulu
s'éloigner de l'organisme,
suspendre leurs rapports avec
l'organisme et attendre la décision
de la cour.»

**Un budget de 24 millions de
dollars**

Les conseillers ont aussi
analysé toutes les rubriques du
budget scolaire de cette année.
Presque comparable à l'an dernier,
il a tout de même été augmenté de

300 000 \$. Cette somme
additionnelle servira à
embaucher 4 professeurs et à
définir une structure d'aide pour
le conseil. De plus le conseil a créé
quatre comités permanents pour
discuter entre autres de gestion,
d'administration et de
planification stratégique. Cette
réunion s'est étreinte car les
conseillers semblent avoir une
vision différente du rôle et des
fonctions du conseil. Cette
situation complique toutes les
délibérations. Yvon Samson, le
président, avoue que ce n'est pas
facile de créer un esprit d'équipe
alors que les conseillers n'ont pas
tous le même point de vue ou la
même vision. De là à dire que le
CSAP n'est pas homogène, il n'y
a qu'un pas à faire. ★



SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT
DU CAP-BRETON

CAPE BRETON
DEVELOPMENT
CORPORATION

AVIS

RÉSIDENTS DE LA RÉGION DE
NEW VICTORIA, SCOTCHTOWN ET
DU CHEMIN LINGAN

HORAIRE DE CARGAISON

La Société de développement du Cap-Breton a accordé le
contrat pour le nettoyage de chaux résiduelle de son usine
de préparation du charbon de la jonction Victoria.

Le transport par camion de ce produit commencera la
semaine du 13 septembre 1998 et se poursuivra jusqu'à la
fin du mois de novembre, 1998. L'horaire de ces cargaisons
sera du lundi au vendredi entre 8h00 et 20h00. Durant cette
période, une surveillance additionnelle sera assurée aux
chemins de traverse et aux intersections du chemin Daley et
de la route 28.

Canada

Le CSAP ou la FPANE?

(L'équipe de rédaction)

NOUVELLE-ÉCOSSE: *Le Courier a voulu tâter le pouls de la population sur la motion proposée au conseil du CSAP, dimanche dernier. Cette motion disait: « que le CSAP termine sa relation avec la FPANE jusqu'au temps où la Fédération sera prête à travailler de manière constructive avec le CSAP, ses écoles et ses élèves ». La motion a été adoptée par 8 voix contre 7.*

Certains n'étaient pas au courant de cette décision. Une présidente d'un foyer-école de la municipalité de Clare nous a précisé que plusieurs foyers-écoles de la région avaient coupé leurs ponts avec la FPANE, il y a déjà quelques années, quand « la FPANE a voulu prendre le contrôle de nos écoles. » Et que, vu cette situation, elle n'avait rien à ajouter, ni à commenter. Par ailleurs, certains avaient peur de se prononcer pour un groupe ou un autre craignant de futures répercussions. Quelques-uns ont accepté de nous livrer leurs opinions. Certains propos ne sont pas signés mais *Le Courier de la Nouvelle-Écosse* connaît leur identité.

«Le CSAP n'a pas raison dans cette affaire. C'est vraiment se couper l'herbe sous les pieds. Notre communauté est trop petite pour être ainsi divisée.»

Marie-France Prayal, Dartmouth

«Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu mais je pense que le CSAP et la FPANE sont partis dans une mauvaise tangente depuis le début. Il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord des deux bords. Je comprends bien la démarche de la Fédération des parents, parce qu'on attend une école homogène depuis longtemps et on peut se demander combien de temps on doit et on peut attendre encore. Mais je suis divisé entre les deux, je comprends ce que les deux côtés essaient de faire. Je ne sais quoi dire face à cette décision du CSAP de couper tous ses liens avec la Fédération. Si on se promène dans certaines régions d'Argyle, il est sûr que des parents diront: «débarassez-vous de la FPANE et tout ira mieux» Mais je me demande où on serait si la FPANE n'avait pas joué son rôle? Il me semble que depuis longtemps le bien fait par la FPANE a été mal expliqué, les gens connaissent plus ce qu'ils perçoivent comme étant mal que tous les bons services fournis par la FPANE. Je dis souvent que si l'ancien conseil scolaire; le *Clare-Argyle School Board*, avait fait un travail de leader, avait travaillé avec ses professeurs, nous ne serions pas où nous sommes actuellement. Le CSAP aurait pu faire la transition avec plus du 2/3 du travail accompli. Mais l'ancien conseil a choisi de mettre les choses sous le tapis...»

Un enseignant retraité d'Argyle

«Je trouve que le CSAP a été un peu forcé de poser cette action. Je crois que l'école homogène est nécessaire et essentielle mais qu'une partie de la population acadienne, celle de 30 à 50 ans, a été, sans le savoir, grandement assimilée. Et prendre une décision trop vite leur fait peur. Ils ont tellement peur que leurs enfants ne trouvent pas de travail, s'ils ne sont pas bilingues, comme cela s'est passé pour eux, qu'ils s'opposent à cette école. Ce qui est le plus terrible, c'est que si on nous avait proposé une école homogène, il y a trente ans, tout le monde aurait été d'accord. Mais à cause de cette période de vide où cette génération s'est identifiée à la communauté anglophone, le changement est plus difficile. Les jeunes élèves seraient prêts à cette transition mais ce sont les plus vieux qui sont inquiets. De l'autre côté, je crois que la FPANE aurait dû être plus diplomate. C'est clair que le CSAP et la FPANE travaillent pour la même chose. Et je comprends que la Fédération a une certaine urgence de voir cette école homogène. Mais ce n'est pas bon pour les Acadiens et les Acadiennes de les voir se chicaner.»

Darcy d'Eon, Pubnico

«Je comprends les points des deux côtés. Le CSAP veut être d'accord avec tous les parents mais c'est impossible. Et les parents ne sont pas vraiment au courant de ce qui se passe réellement. Ils ont peur de l'école homogène française parce qu'ils s'imaginent que les élèves ne pourront pas se démêler en anglais. Mais les recherches prouvent que cette idée est fautive. Combien de parents sont mis au courant de cela? Ils ont besoin de plus d'informations et d'explications de la part des deux organismes. La FPANE de son bord veut que ça aille plus vite dans les décisions mais en se battant en cour est-ce que, vraiment, ça aide à la situation? La mésentente dans les rangs, ça ne vaut rien. Quant à la réaction du CSAP, c'est normal de réagir comme ça. C'est difficile d'être des bons amis quand l'un va en cour contre l'autre. On a besoin de voir plus d'entente que ça.»

Sharon Doucet, Wedgeport

«Dans n'importe quelle situation où des démarches juridiques sont entreprises, l'un et l'autre parti doivent couper les relations jusqu'à temps que le problème soit réglé. C'est tout à fait normal que le CSAP réagisse de cette façon. Il y a quatre, cinq ans quand on parlait de cette idée, l'école homogène française, tout le monde était d'accord que c'était grandement nécessaire. Maintenant c'est comme rendu trop compliqué. Tout le monde se chicane, cette question d'école a divisé la population acadienne et ça, c'est dommage. Cela ne peut faire autrement que de ralentir les choses. Tout ce que cela montre des Acadiens, c'est les mesententes et les divisions. C'est le contraire de ce qui devrait se passer.»

Hubert LeBlanc, Clare

44^e réunion du CSAP: un rapport final en octobre.

Valérie Ulric

Le Courrier de la N.-É.

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Le 30 août dernier le Conseil scolaire acadien provincial s'est réuni comme à son habitude, afin de faire l'inventaire des questions en cours et des préoccupations de chacun. En l'absence du directeur général, Réjean Sirois, en congé de maladie, la plupart des informations ont été argumentées par Yvon Samson, président du CSAP.

Peu de parents s'étaient déplacés afin de présenter leurs inquiétudes aux membres du CSAP. Pourtant, ces réunions avaient régulièrement fait foule ces

derniers mois, à cause de la question d'une école homogène dans Clare. La communauté serait-elle fatiguée de se battre? Cela n'a pas intimidé Georges Robichaud, présent au nom de «L'Organisation de Clare représentant les étudiants acadiens», qui a lu aux membres du Conseil un rapport sur «les inquiétudes vis-à-vis de l'éducation de nos enfants». En effet, il argumente en soulevant les points suivants: «la régression générale du niveau des élèves à partir de la 10^e année», «le prix des manuels scolaires plus élevé que ceux en anglais» ou encore «la crainte d'une possible discrimination durant des activités culturelles entre anglophones et

Acadiens». En conclusion, G. Robichaud regrette que «le gouvernement n'ait pas encore donné ce qu'il avait promis il y a trois ans», à savoir une réponse aux revendications de la communauté. «Au contraire ajoute-t-il, le gouvernement lui a légué une population divisée». Yvon Samson commente tout de même que certaines réponses seraient données pour la rentrée scolaire et qu'un rapport final serait adressé au ministre en octobre. Une nouvelle série de consultations publiques aura lieu cet automne pour analyser les solutions du CSAP et du ministère de l'Éducation pour assurer l'avenir de l'école secondaire de Clare.★



Yvon Samson, le président du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et Jeanne LeBlanc, conseillère de la région de Clare, discutent lors d'une pause, à la réunion mensuelle du CSAP, à l'école Joseph-Dugas de la Pointe-de-l'Église.

Réflexions sur la gestion scolaire

(Extrait du livre intitulé: La gestion scolaire: la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte, publié par le Commissariat aux langues officielles)

La question des écoles bilingues ou mixtes, dont il est fait mention dans l'historique, constitue toujours une source d'inquiétude pour de nombreux francophones de la province. Il semble que certaines écoles relevant du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) offrent encore des programmes dispensés dans les deux langues officielles.

Le rapport entre le français et l'anglais comme langues d'enseignement peut évidemment varier d'une école à l'autre, mais la conséquence essentielle est la perpétuation de milieux d'enseignement bilingue. En outre, les étudiants qui fréquentent certaines de ces écoles bilingues proviennent à la fois des communautés francophone et anglophone. Bien que cette situation corresponde aux désirs de certains Acadiens dans la province, elle ne satisfait pas aux attentes légitimes de ceux qui souhaitent obtenir des établissements distincts dans lesquels la langue d'enseignement serait exclusivement le français.

En maintenant des écoles et des programmes bilingues, le CSAP croit qu'il s'acquitte de son obligation de fournir des programmes d'instruction en français, tel que prévoit la Loi. Néanmoins, le droit de la minorité linguistique à des établissements d'enseignement distincts est un droit constitutionnel dont il faut tenir

compte. Lorsque le nombre justificatif est atteint, le souhait des parents d'enfants admissibles d'obtenir des programmes et des écoles francophones homogènes doit être exaucé. Si une personne ne peut être contrainte de se prévaloir des droits que lui accorde l'article 23 de la Charte, son choix ne peut porter atteinte aux garanties constitutionnelles des autres. ★

La semaine en bref...

Bébé parle français ou anglais ?

DARTMOUTH: Malgré la récente coupure de relations entre la Fédération des parents acadiens de la N.-É (FPANE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), un film vidéo, intitulé *Dès la naissance*, a été lancé le mardi 15 septembre dernier à travers le réseau de vidéoconférences du CSAP. Ce vidéo est le produit d'un partenariat entre la FPANE, le CSAP et la Section de l'éducation aux adultes du ministère de l'Éducation et de la Culture. Ce document met en valeur, entre autres, le rôle de premier plan que joue la famille dans l'éducation des enfants francophones et le défi des familles qui parlent les deux langues officielles. Il sera distribué dans toutes les écoles du CSAP, aux bibliothèques publiques et aux bureaux régionaux de la Fédération acadienne de la N.-É., pour ne nommer que quelques endroits.

Le festival des cinéphiles

HALIFAX: Le documentaire *Acadian Spirit, the legacy of Philippe d'Entremont* sera présenté au Festival des films de l'Atlantique, le dimanche 20 septembre prochain. Le film est en anglais avec sous-titres français. Il a été tourné dans la région de Pubnico et retrace toutes les branches de la famille d'Entremont.

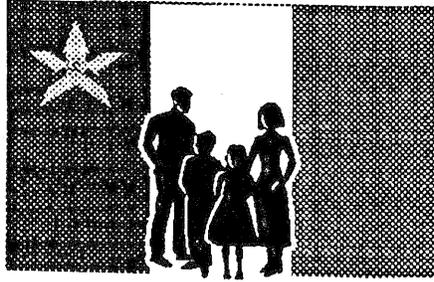
Lire et écrire en français:

Sud-Ouest: Voulez-vous apprendre à lire et à écrire en français? Le cours de français qui relève du programme de l'alphabétisation débutera de nouveau dans les centres de formation du Collège de l'Acadie. Un cours de français avancé sera aussi disponible. Pour en apprendre plus contactez Marie-Adèle Deveau au centre de formation de La Butte, Bernice d'Entremont au centre de formation de Tusket ou le centre de formation de votre région.

Progrès continu pour RDI

MONCTON: Le réseau RDI a atteint 3,7% de l'auditoire francophone de la télévision au Canada au cours de l'été dernier. Selon un communiqué de la société, cette situation en fait la chaîne spécialisée la plus écoutée et la quatrième, tous réseaux confondus, après TVA, Radio-Canada et TQS. En outre, RDI est la seule chaîne spécialisée à voir son auditoire progresser par rapport à l'été de 1997 lorsque sa part du marché était de 3,3%.

FÉDÉRATION DES FAMILLES ACADIENNES
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
pour l'avenir de nos enfants et de notre communauté



La Fédération se joint aux familles acadiennes pour souhaiter une bonne année scolaire à tous les élèves acadiens et francophones de la province.

**Choisir l'éducation en français,
voilà la bonne décision!**

73 Tacoma - suite 306, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2W 3Y6
SANS FRAIS: 1-877-FAMILLE Tél.: (902) 435-2060 Téléc.: (902) 435-4409
Courriel: fpane@ns.sympatico.ca

AMICAMP • Concours d'écriture provincial • Bourses d'études
ADOCAMP • Centre provincial de ressources préscolaires

Lettre à l'éditeur

Bien que j'étais contente de voir la publication, en partie, du rapport du Commissariat aux langues officielles publié dans *Le Courrier* du 28 août 1998, c'est à la page 32 de ce même rapport que se trouve la partie la plus intéressante pour ce que est de la situation ici à la Baie Ste-Marie.

Je cite «En maintenant des écoles et des programmes bilingues, le Conseil scolaire acadien provincial croit qu'il s'acquitte de son obligation de fournir des programmes d'instruction en français, tel que le prévoit la Loi. Néanmoins, le droit de la minorité linguistique à des établissements d'enseignements distincts est un droit constitutionnel dont il faut tenir compte. Lorsque le nombre justificatif est atteint, le souhait des parents d'enfants admissibles d'obtenir des programmes et des écoles francophones homogènes doit être exaucé. Si une personne ne peut être contrainte de se prévaloir de ses droits que lui accorde l'article 23 de la Charte, son choix de ne pas l'exercer ne peut porter atteinte aux garanties constitutionnelles des autres.»

Le Commissariat dit en effet que les parents qui veulent une école homogène française ont raison. En effet, il va encore un peu plus loin, il dit clairement que ceux qui ne veulent pas prendre avantage de leurs droits ne peuvent nuire à ceux qui veulent en jouir. Bravo à la FPANE qui lutte toujours pour nos droits à une éducation consistante avec les garanties constitutionnelles de la Charte canadienne des droits.

Odette Comeau

18 Septembre 1998

18 Sept 1998 Emma C. 1998

STEURS

La coopération au sens du CSAP

Dans une entrevue à Radio-Canada, le président du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) reprochait à la Fédération des parents acadiens (FPANE) «son manque de coopération». C'était pour justifier la décision récente du CSAP de couper les liens avec la FPANE. Je suis tout de même quelque peu heureux de constater que le vote de rompre les liens était serré, soit 8 voix contre 7.

La coopération, monsieur le président, doit se faire dans les deux sens. Sans doute vous entendez par coopération que les parents ne disent et ne fassent rien face à la situation éducative actuelle dans nos écoles secondaires.

Le président est venu, il y a déjà plusieurs mois, en Argyle et a publiquement demandé aux parents de le contacter pour faire part de leurs inquiétudes. Je lui ai téléphoné pour porter une plainte de harcèlement de la part d'anglophones à l'école secondaire de Sainte-Anne-du-Ruisseau (SAR) et je lui ai demandé de remédier à la situation. Je lui ai même fait une suggestion de solution possible. Mais malheureusement il n'y a pas eu de suite à mon appel. J'ai parlé dans le vent. C'est ça la coopération?

J'ai aussi fait une plainte de harcèlement contre les Acadiens par un enseignant du conseil scolaire anglais à la même école. Mais je n'ai pas eu de succès dans ce cas-là non plus. La plainte fut faite à l'école et non au CSAP. J'ai encore parlé dans le vent. C'est ça la coopération?

Je suis mécontent de l'éducation française et de l'éducation en général que mes enfants et leurs amis (es) ont reçu et reçoivent. J'avais pourtant beaucoup d'espoir à la première rentrée des classes de la présente génération d'élèves, celle de mes enfants.

Je demande au président du CSAP, combien d'années doit-on attendre? Combien d'années doit-on coopérer? Combien d'enfants doit-on sacrifier pour satisfaire à une administration scolaire et un ministère d'Éducation inefficaces et insouciant? Il est honteusement trop tard pour la présente génération à l'école SAR.

Ne me parlez pas de coopération pour justifier votre inaction, les huit messieurs et mesdames du CSAP et vous du ministère de l'Éducation.

Le Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare regroupait récemment plus de 50 parents, enseignants et membres de la communauté de Clare, tous intéressés à l'établissement d'une école secondaire homogène dans cette région aussitôt que possible.

Le groupe n'accepte pas le partage d'horaire et le partage des enseignants qui se fait à l'École secondaire de Clare entre le CSAP et le *Southwest Regional School Board*. Ce partage fait en sorte que les élèves du CSAP se retrouvent dans des classes qui vont jusqu'à près de 50 élèves. En plus, certains élèves du CSAP doivent suivre des cours en anglais pour avoir un horaire complet. On a même constaté qu'un élève du CSAP a dû suivre le cours de français pour les anglophones pour avoir un horaire complet. Et tout cela dans une école que le CSAP appelle une école homogène.

Les personnes présentes à la rencontre étaient unanimement d'accord pour blâmer le CSAP d'avoir arrêté le plan de transition empêchant ainsi d'éliminer graduellement la programmation mixte. Tous étaient entièrement d'accord pour dire que l'École secondaire de Clare n'est pas une école secondaire homogène comme l'avait promis le CSAP et que souvent nos enfants deviennent des victimes parce qu'ils choisissent de suivre des cours en français. Les gens ne comprennent pas pourquoi le CSAP qui est mandaté par la Loi scolaire de la Nouvelle-Écosse pour établir des écoles conformes à l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ne peut pas offrir une éducation de qualité en français, surtout lorsque l'on sait que les fonds sont disponibles à Patrimoine Canada.

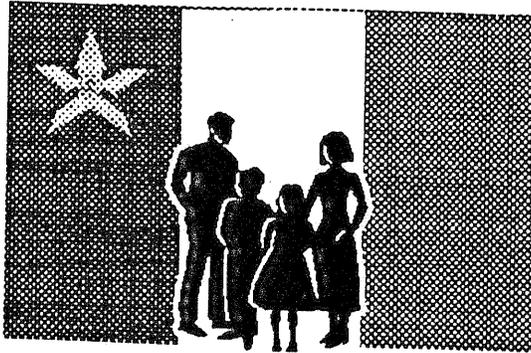
C'est pourquoi les personnes présentes à la réunion ont voulu affirmer d'une manière unanime leur appui inconditionnel à la FPANE qui poursuit devant les tribunaux le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse afin que la population acadienne de la Nouvelle-Écosse qui le veut ait accès à l'éducation à laquelle elle a un droit constitutionnel.

En terminant la soirée, il fut décidé que le Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare devienne membre de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Les membres du comité se disent encouragés et motivés de poursuivre leurs démarches pour la mise en place d'une école secondaire homogène dans cette région.

Nadine Belliveau

Sur les horaires et les profs partagés

F P A N E



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

AVIS

Le Comité de nomination de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse propose Monsieur Gérald Boudreau de Clare et Madame Diane Haché de Halifax au poste de présidence ainsi que Monsieur Camille Maillet de Chéticamp au poste de vice-présidence. Ces postes seront comblés lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération, qui se tiendra le samedi 7 novembre à l'hôtel Ramada Renaissance de Dartmouth.

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 16 octobre 1998

Le droit à l'éducation en français «in English only»

Danielle Marchand

HALIFAX: Le Conseil scolaire acadien de la province (CSAP), le ministère de l'Éducation et de la Culture de la province et une politique de la cour civile font en sorte que tous les documents déposés dans la poursuite de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) contre le CSAP doivent être soumis dans une version anglaise. Maître Roger Bilodeau, l'avocat qui représente la FPANE trouve la situation «plate» mais «si c'est la route à prendre pour argumenter devant un juge bilingue, nous allons le faire».

Bon, d'abord des précisions. Les avocats qui représentent le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture sont anglophones. Ils veulent évidemment prendre connaissance de tout le dossier avant les audiences prévues en avril 1999. De plus, la langue officielle des causes civiles est, à tout le moins jusqu'à maintenant, l'anglais et ce même si le juge est bilingue. Bref si vous avez tué quelqu'un, en tant qu'Acadien ou francophone, vous aurez le droit

de plaider votre cause criminelle en français sans avoir à déboursier un sou. La cour ramassera la facture de la traduction simultanée. Mais si vous devez argumenter une cause civile, vous serez tenu de déposer deux versions de vos documents, une en français et une en anglais à vos frais. De plus, il pourrait être exigé que la cause soit entendue uniquement en anglais. Si vous craignez de ne pas être à la hauteur dans une langue seconde, vous pouvez retenir les services d'un traducteur, mais à vos frais.

Bref, toute la documentation déposée par la FPANE mesure à peu près 8 pouces. Les coûts probables de la traduction du document se chiffrent à plus de 50 000\$.

Combien y-a-t-il de documents déjà traduits?

Maître Roger Bilodeau explique que si les avocats du CSAP et du ministère avaient été francophones, il aurait été possiblement plus facile d'accepter une seule version française malgré la politique établie au civil mais ce n'est pas le cas, les avocats sont anglophones. Mardi dernier, Maître Bilodeau a

donc demandé au ministère de l'Éducation et de la Culture de vérifier si des versions traduites des documents passés sont déposés dans leurs tiroirs. «Une certaine partie des documents déposés dans la poursuite sont en fait des documents, une correspondance échangés depuis plusieurs années entre la FPANE, le CSAP et le ministère. Il me semble logique de croire que le ministère et le CSAP ont traduit à l'occasion ces documents du français à l'anglais pour les responsables du ministère. Il reste à vérifier combien de documents ont été traduits pour ne pas avoir à refaire une traduction.» Maître Bilodeau croit qu'il est aussi possible de déposer une poursuite séparée, parallèle pour proposer une révision de cette politique au civil.

Les audiences publiques sont prévues du 6 au 12 avril. Six mois donc de patience pour tous les intervenants de la FPANE et du CSAP qui seront appelés à témoigner. Six mois également pour pratiquer leur anglais ou pour retenir le service de traduction simultanée à leur frais. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 23 octobre 1998



14^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 6 au 8 novembre 1998

Hôtel Ramada Renaissance - Dartmouth

thème: «L'Éducation, c'est l'affaire de tous»

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Un dernier mot avant de quitter

«Voir la famille acadienne grandir ensemble au lieu de se séparer en petits groupes»

Yvonne Lombard

Nicole Berlinguet

le vendredi 6 novembre 1998

- h00 : Inscription des délégués et des déléguées
- 20h00 : Cérémonie d'ouverture
 - Hymne national acadien
 - Mot d'ouverture de la présidente, Yvonne Lombard
 - Présentation de la *Plaque de la Commission nationale des parents francophones*.
 - Projection du vidéo *Dès la naissance*
- 19h00 : Conférencier invité : Rodrigue Landry

le samedi 7 novembre 1998

- 00 : Déjeuner libre
- 00 : Inscription des délégués et des déléguées
- 00 : Ouverture
Instructions pour la journée, Marie-Claude Rioux
- 9h15 : Groupes de discussion
 - Groupe de discussion A
 - L'éducation préscolaire
 - L'école homogène
 - Groupe de discussion B
 - Les mariages mixtes
 - Le sentiment d'appartenance à la communauté
 - Groupe de discussion C
 - La francisation
 - L'enseignement en milieu minoritaire
- 10h15 : Pause santé
- 1 30 : Plénière
- 1 00 : Dîner libre
- 13h30 à 16h00 : Assemblée générale annuelle
 - Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

13h30 à 16h00 (suite)

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 novembre 1997
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 1998
- Adoption des amendements proposés aux Statuts et règlements
- Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 1998-1999
- Présentation du rapport de la présidente
- Présentation du rapport des représentants et des représentantes régionaux
- Élections - présidence et vice-présidence
- Présentation des membres du conseil d'administration 1998-1999
- Rapport du comité des vœux et recommandations
- Varia
- Levée de l'assemblée

17h00 : Souper libre

20h00 : Danse -
Carrefour du Grand-Havre
(salle George Cottreau)
Artistes invités : Entourage

le dimanche 8 novembre 1998

- 9h00 à 11h30 : Réunion du conseil d'administration de la FPANE
- 11h30 : Conférence de presse

YARMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) aura une nouvelle figure à la proue, le 7 novembre prochain, pour continuer le voyage, sur des mers parfois houleuses. La présidente sortante de la FPANE, Yvonne Lombard, a fait part au *Courrier* du bilan de ses deux années à la tête de l'organisation.

Impliquée dans la Fédération depuis 1993, devenant vice-présidente pour deux ans puis présidente, Yvonne Lombard a vécu quelques hauts et quelques bas au sein de l'organisation. Selon elle, beaucoup de chemin a été accompli surtout au niveau de l'éducation en français, mais, bien sûr, il en reste toujours plus à faire: «Nous avons franchi de grandes étapes récemment concernant notre expertise: le développement de nos enfants. Celui-ci passe par le dossier de l'éducation mais ce n'est pas le seul qui compte. Un peuple n'existe pas seulement à travers un seul dossier. À l'éducation doit s'ajouter la culture, les arts, la famille.» Il y a quelques années, plusieurs organismes acadiens semblaient travailler chacun dans son coin, sans vraiment partager les informations et encore moins les solutions.

Trouver des partenaires, c'est l'union qui fait la force

D'après Yvonne Lombard, la FPANE a fait de son mieux pour changer cette attitude au sein de son organisation. Un partenariat avec les associations déjà existantes est une tactique essentielle pour assurer l'avenir du peuple acadien et Mme Lombard en est très consciente. «Avec Marie-Claude Rioux, la directrice de la FPANE, nous avons essayé de faire justement ceci et avec des résultats encourageants. La Fédération est sur la bonne voie. Une plus grande collaboration ne peut qu'avoir des effets positifs pour l'obtention de nos buts communs.» Son éducation d'infirmière refait surface lorsque elle fait allusion au corps humain: «Chaque partie du corps est importante mais c'est l'agencement du tout qui fait que le corps fonctionne bien.»

Pour Yvonne Lombard, les Acadiens doivent réaliser que «l'union fait la force» c'est plus qu'une vérité. C'est un besoin de premier ordre pour un peuple qui se bâtit une identité. «C'est notre nombre qui fera notre force. En ne tirant pas la couverture chacun de notre bord, nous en bénéficierons tous.» Affronter les dossiers à part égale, chaque organisme contribuant son expertise, c'est, selon elle, la clé du succès. «J'aimerais de voir la famille acadienne grandir ensemble au lieu de se séparer en petits groupes.» Elle espère que la FPANE continuera d'exercer son pouvoir en ce sens, en continuant le travail de coopération avec les autres organismes. Et au sujet des écoles homogènes, Yvonne Lombard assure que la FPANE est sur la bonne piste: «On va arriver au but qu'on s'est fixé: l'obtention des écoles homogènes.»

En souhaitant bonne chance à l'organisation, elle ajoute: «Je serai toujours là pour les appuyer.»



Yvonne Lombard

Le CSAP et l'interdiction de s'associer

Nicole Berlinguet

DARTMOUTH: Le Conseil scolaire acadien provincial, (CSAP), a pris une décision à huis clos qui a eu l'effet d'une bombe dans les comités d'école consultatifs (CEC). Le CSAP a annoncé à sa réunion régulière du 18 octobre dernier, à Pomquet, que suivant un avis juridique de leur avocat-conseil Réal Boudreau, les CEC ne doivent plus être affiliés avec aucune autre organisation, incluant la FPANE.

Le CSAP défend sa décision citant le fait que les CEC sont sous leur juridiction. Ce qui n'est pas tout à fait clair. Cette nouvelle a fait beaucoup de bruit dans les médias, surtout que l'importante décision a été prise bien avant que les conseillers scolaires en aient eu vent. Le CSAP avait envoyé, la semaine précédant leur annonce officielle, une lettre à tous les directeurs les avisant de l'avis juridique et leur interdisant désormais d'être membre d'aucun organisme, la FPANE étant de plus singularisée. À la réunion mensuelle à Pomquet, l'annonce est faite devant les quelques conseillers présents.

Claude Renaud, président du CEC du Carrefour du Grand-Havre, qualifie cette prise de position d'obscur: «Que veut donc dire le CSAP? Quel est au juste le rôle des CEC dans la prise de décision au sein du conseil scolaire? Que les administrateurs du CSAP ne nous demandent pas notre avis pour une décision administrative va encore, mais pour une décision politique, ne devrions-nous pas être consultés? On nous a mis devant le fait accompli.» Les CEC sont une institution garantie par la Loi scolaire de la province et, d'après une lettre d'entente signée par les conseils scolaires, le ministère de

l'Éducation et les comités consultatifs des écoles, ceux-ci ont comme rôle d'agir comme intermédiaire entre les écoles et leurs conseils afin d'assurer une bonne communication. En tant que tels, les aspects pédagogique et politique de leurs écoles les concernent. La FPANE, elle, s'occupe, du point de vue scolaire, de la vie des étudiants. Dans le meilleur des mondes tous ces groupes devraient travailler dans le même sens: le bien-être et l'éducation des étudiants, pour lesquels ils existent d'ailleurs, explique-t-il.

Suite à la décision du CSAP, de rompre tous les liens avec la FPANE, le CEC du Grand-Havre a envoyé une lettre à Yvon Samson, président du CSAP, demandant des précisions sur la portée de cette décision et offrant des suggestions pour rétablir les liens avec la FPANE. Rappelons que le CSAP avait affirmé que cette rupture durerait tant que la FPANE "ne travaillerait pas de façon constructive avec le conseil scolaire". L'établissement de critères précis concernant "façon constructive," est une des suggestions du CEC du Grand-Havre. Apparemment Yvon Samson n'aurait pas vu ces suggestions de manière positive, les qualifiant plutôt de menaces et parlant même à la radio, de vengeance, suivant la remarque du CEC qui déplorait le fait que cette annonce coïncidait drôlement avec le fait que la FPANE intentait des poursuites judiciaires contre le CSAP. Ce qui a beaucoup surpris Claude Renaud: «Nous avons écrit cette lettre non pas de manière accusatrice mais plutôt conciliatrice. On doit tous travailler ensemble et savoir exactement ce que sont nos rôles respectifs. Il serait dommage de perdre de vue nos buts

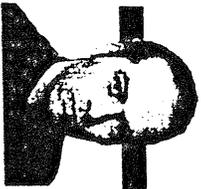
communs.» Pourtant un habitué des conseils scolaires et de leurs rouages (il a été un des fondateurs du premier conseil francophone de la province, celui du Grand-Havre, en plus d'avoir été un conseiller du CSAP et un membre de l'équipe qui a mis sur pied le Carrefour), Renaud se dit déçu de la prise de position du CSAP et déplore la manière dont cette décision majeure a été adoptée.

Claude Renaud a l'intention de demander des clarifications lors de la prochaine réunion du CSAP et il espère bien qu'à la suite de ces discussions le rôle des CEC sera plus clair pour tous.★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 30 octobre 1998

Une question de survie



PIERRE COUTURE

Les revendications des francophones de la Nouvelle-Écosse afin de faire reconnaître leurs droits à la gestion scolaire n'ont pas fini d'attiser les passions et de soulever des questions. Seize longues années après l'amendement constitutionnel (article 23) de 1982, force est d'admettre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se traîne toujours les pieds dans le dossier. N'est-il pas temps que le fédéral mette enfin ses bottes ou doit-on attendre une autre quinzaine d'années pour voir une lueur s'agiter au bout du tunnel?

À commencer par cette histoire où la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) devra plaider sa cause en anglais contre le gouvernement provincial et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). La demande de la FPANE n'est pas compliquée: des écoles homogènes maintenant. Pourtant, le gouvernement et le CSAP tardent à annoncer des intentions fermes (ils parlent de 2002) pour une programmation homogène dans toutes les régions acadiennes.

Entendons-nous bien, le dossier des écoles homogènes tire de la patte depuis des lunes en Nouvelle-Écosse. Les Acadiens et francophones convaincus auraient dû s'attendre à des écoles homogènes dès l'an dernier. À la place, ils ont eu droit à des dérapages, à des dossiers mal menés et à des excuses bidon de toutes sortes de la part de la province. À croire que les manoeuvres ont été finement orchestrées.

Plusieurs Acadiens craignent de perdre leur aptitude à parler en anglais s'ils fréquentent les écoles françaises. Allons donc. Dans une province où tout se passe dans la langue de Shakespeare, cette excuse relève du ridicule. Le problème est ailleurs, bien ancré dans les mentalités. Car pendant des décennies, les politiciens ont alimenté le mensonge de la culture «bilingue» pour survivre au pays.

Au fil des ans, sans se préoccuper de l'assimilation intergénérationnelle et de l'exode, la situation a pris de l'ampleur donnant le phénomène actuel. On ne veut pas parler le français, on ne veut pas parler l'anglais, on veut parler le «bilingue»...

Résultat: les Acadiens de la N.-É. s'assimilent à un rythme beaucoup plus soutenu qu'on le croit. Entre 1991 et 1996, la Nouvelle-Écosse a perdu près de 2000 francophones. Mais la donne change considérablement lorsqu'on s'attarde à la langue d'usage au foyer. Les statistiques démontrent que 42 % des francophones de la Nouvelle-Écosse sont assimilés ou sont en train de le devenir puisqu'ils utilisent maintenant l'anglais plus souvent que le français à la maison. Inquiétant.

Par peur de représailles, le personnel convaincu (on l'espère!) des institutions acadiennes d'enseignement postsecondaire ne le crie pas sur tous les toits, mais commence à trouver le temps long. Les étudiants manquent. Au Collège de l'Acadie, à l'Université Sainte-Anne, hormis le sempiternel problème de financement casse-tête quotidien s'avère la chasse aux étudiants acadiens. Les jeunes Acadiens filent de plus en plus vers les universités anglophones afin de poursuivre leurs études. Il faut savoir lire entre les lignes. Les explications des jeunes sont assez troublantes pour justifier un malaise. Et le fossé ne cesse de s'agrandir.

La farce a assez duré. Des élèves attendent depuis trop longtemps le droit de recevoir une éducation de qualité en français en Nouvelle-Écosse pour que rien ne soit fait maintenant. À force de ne pas vouloir implanter des écoles et une programmation homogènes rapidement dans les régions acadiennes, la province et le CSAP se tirent dans le pied et risquent de ne ramasser, à ce compte-là, que des miettes. Car au rythme où vont les choses, si rien n'est fait pour freiner la tendance, le réveil risque d'être brutal. Dangereux d'être francophone, vous dites?

La FPANE sur le web

DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) vient de lancer son tout nouveau site web: <http://www3.ns.sympatico.ca/fpane>. «Nous sommes très contents de pouvoir offrir ce service à nos membres. De plus, le site web permettra à tous ceux qui s'intéressent à une éducation de qualité en français de se familiariser avec les services offerts par la Fédération», mentionne la présidente de la Fédération, Yvonne Lombard. Le site a été conçu par des étudiants du Collège de l'Acadie.

Au sujet de l'article paru le 30 novembre dernier, sous le titre: *Le CSAP et l'interdiction de s'associer* (page 6), voici quelques précisions que j'aimerais apporter

Les décisions politiques du conseil scolaire devraient être prises par le Conseil (accord entre les conseillers du CSAP) et non pas seulement par le président et le directeur général. Les Comités d'école consultatifs (CEC) ne doivent pas nécessairement être consultés pour ces décisions, malgré que leurs commentaires pourraient être utiles. Depuis près d'un an, presque aucun document ne nous est parvenu du CSAP recherchant nos commentaires.

De plus, il faut préciser que c'est le foyer-école qui s'occupe de la vie étudiante du point de vue scolaire, les CEC s'occupent de la vie étudiante du point de vue pédagogique et la FPANE englobe, elle, les deux volets, pédagogique et scolaire. De ce fait, rompre les relations avec la FPANE aura comme effet de désorganiser notre mandat.

Sincèrement,

Claude Renaud

président du CEC du Carrefour, Dartmouth

Une pétition pour la direction

Danielle Marchand

SAULNIERVILLE: Les parents des élèves de l'école Jean-Marie-Gay sont mécontents de la dernière décision du Conseil scolaire académien provincial. Lorsqu'ils ont appris que le CSAP avait rejeté la candidature de Karen Robichaud au poste de directrice, ils ont fait circuler une pétition. Selon eux, le CSAP a rejeté cette enseignante parce qu'elle a des opinions qui ne coïncident pas toujours avec celles du CSAP.

Karen Robichaud enseigne depuis plusieurs années à l'école Jean-Marie-Gay. Elle consacre, disent les parents, énormément de temps à l'école au sens large; «à ses préparations de cours, à élaborer des projets d'enseignement collectif avec ses collègues, à organiser des activités parascolaires, à parfaire ses connaissances dans tous les domaines, à insuffler un esprit à la communauté». Les parents

ajoutent cependant que Karen Robichaud « a ses opinions dont elle est prête à discuter et même à changer si les arguments sont valables. Elle est loin d'avoir l'esprit borné mais aussi d'être une marionnette dans les mains d'un quelconque pouvoir». Mme Lamothe, un parent d'élève de l'école souligne dans une lettre au CSAP que « Karen Robichaud ne sera pas toujours d'accord avec les recommandations du CSAP mais peut-on seulement être en accord ou en désaccord avec un organisme qui ne sait pas lui-même où il va relativement aux écoles homogènes». Les parents de 111 élèves ont signé la pétition espérant, en conclusion « que la pétition vous feront réfléchir ».

Le poste sera affiché une 2^e fois
Régan Sirois, le directeur du CSAP, précise que le processus normal d'embauche a été suivi. « Nous avons procédé à la lettre, en suivant la procédure et les directives. Des entrevues ont eu

lieu avec les candidats et candidates. Un représentant du comité d'école consultatif (CEC) a aussi participé. Mais après les entrevues, nous avons discuté de toutes les possibilités et des choix. Après ce tour de table, nous avons consulté d'autres gens du milieu avant de conclure que nous n'avions pas encore le candidat ou la candidate idéale. Le poste sera donc affiché de nouveau. Nous avons reçu et lu la pétition. Tout ce que je peux présentement dire c'est que je rencontrerai, lundi prochain, le président du foyer-école, Everett Titus, ainsi qu'un représentant du comité d'école consultatif puisque que Karen Robichaud est la présidente du comité d'école consultatif et ne peux pas participer à cet exercice. »

Pour l'instant, Michel Comeau, l'ancien directeur, assume la direction de l'école en même temps que son nouveau poste au CSAP, une position pas très reposante. ★

Nous aimerions que cette lettre
expédiée au CSAP soit publiée dans
la page des lecteurs

Monsieur Sirois,

Les parents ayant des enfants à l'École Jean-Marie-Gay ont récemment appris que le directeur, Monsieur Michel Comeau, avait accepté un nouveau poste au sein du Conseil scolaire. Les parents sont aussi au courant qu'aucun candidat n'a été retenu la semaine dernière lors des entrevues dont le but était de choisir un nouveau directeur.

Suite à ces événements les parents de cette école tiennent à vous exprimer leur opinion face au choix du nouveau directeur. Vous trouverez ci-joint une pétition signée par les parents de 111 élèves (78,5 % de la population étudiante) demandant au Conseil scolaire de nommer Madame Karen Robichaud au poste de directrice. Aussi sous pli il y a des listes d'élèves de chaque classe : le cochet à côté du nom de l'étudiant indique que le parent a signé la pétition.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à cette demande nous vous prions d'agréer, Monsieur Sirois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Comité consultatif de l'ÉSDC s'affilie à la FPANE

Richard Landry

LA BUTTE: Le Comité consultatif de l'École secondaire de Clare a adhéré à la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) en dépit du fait que le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a interdit aux Comités d'école de s'associer à qui que ce soit.

Le Comité consultatif de l'ÉSDC a décidé d'adhérer à la FPANE en tant qu'association membre et a déjà payé sa cotisation. Odette Comeau, la présidente du Comité explique ainsi la décision: «La Fédération travaille pour l'épanouissement de nos jeunes Acadiennes, Acadiens et francophones depuis le préscolaire jusqu'à l'université. Il y a notamment le concours d'écriture dans les écoles du CSAP, des bourses d'études, les camps d'été Amicamp et Adocamp, pour ne nommer que ceux-là. La FPANE fait beaucoup pour nos jeunes. Est-ce qu'on doit tourner la tête à tout ce bon travail?»

Le CSAP a suivi les conseils juridiques de son avocat-conseil qui a expliqué que les Comités d'école ne doivent plus être affiliés avec aucune autre organisation, y compris la FPANE. Rappelons que la FPANE poursuit le CSAP en cour pour obtenir les écoles homogènes françaises dans les régions acadiennes. «Aller en cour, c'est juste une des nombreuses activités de la FPANE. Nous indiquons par ce geste que nous appuyons la FPANE dans tout son travail», a conclu Odette Comeau. Le Comité d'école de l'ÉSDC a pris sa décision lors de sa réunion du lundi 9 novembre. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 20 novembre 1998

«La FPANE déformé les faits» dit le CSAP

HALIFAX: Dans un communiqué émis par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), Yvon Samson, le président du conseil d'administration du CSAP, explique que la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) déforme considérablement les faits. Le président propose que le CSAP a toujours fait face à son mandat qui est d'offrir une programmation en français première.

Dans son communiqué, le CSAP détaille cinq points. Le CSAP, peut-on lire, s'est toujours assuré de la disponibilité d'un avocat francophone pour le représenter dans la poursuite intentée par la Fédération des parents. Au point deux, on lit que c'est le conseiller juridique de la FPANE qui a informé la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, par écrit le 8 juin dernier, que ses clients et lui n'avaient pas d'objection si la Cour et la partie adverse souhaitaient procéder en anglais, en français ou dans les deux langues. En troisième, cet énoncé ouvrait la voie à une procédure en anglais à la Cour

suprême. Yvon Samson mentionne aussi avoir discuté de traduction soulignant que chaque partie avait l'obligation d'utiliser la même copie des documents et que le CSAP comme la FPANE aurait des documents à traduire à ses frais. Finalement, le conseiller juridique de la FPANE a indiqué qu'il informerait la partie adverse en octobre 1998 s'il tentait d'obtenir une décision officielle quant à la traduction des documents. Il n'aurait pas présenté de demande pour une telle décision.

*L'avocat de la
FPANE a dit
pouvoir procéder en
anglais, en français
ou dans les deux
langues*

Bref, Annie St-Jacques, la responsable des communications du CSAP, souligne qu'il y a eu des sous-entendus exprimés surtout à Halifax sur le manque

de rigueur du CSAP face au français. «C'est tout à fait faux. Il faut corriger ces perceptions. Nous sommes la partie adverse, celle qui est poursuivie et à ce titre, si j'ai bien compris le processus, nous n'avons rien à dire sur la langue d'utilisation. » De préciser Yvon Samson, le président du CSAP: «L'avocat de la FPANE a dit pouvoir procéder en anglais, en français ou dans les deux langues. La partie qui poursuit, la FPANE, aurait pu en appeler de la décision du juge en ce qui touche la traduction des documents et elle ne l'a pas fait, le 8 juin dernier. Nous allons respecter les règles du jeu mais ces règles ne sont pas déterminées par le CSAP.»★

Le CSAP et la FPANE: la guerre des communiqués

DARTMOUTH: Face aux propositions par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) dans un récent communiqué, la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) se voit dans l'obligation de faire le point sur la question de la langue des procédures dans sa poursuite contre le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse.

La directrice générale, Marie-Claude Rioux précise que: « normalement la fédération des parents n'aurait pas réagi à ce genre de communiqué mais étant donné que le CSAP a expédié ce document à plusieurs organismes partenaires dont le Consulat de France, le ministère de l'Éducation et de la Culture du Nouveau-Brunswick, à des organismes nationaux, la fédération doit réagir officiellement. » En guise d'introduction, rappelons que la FPANE et des parents acadiens de plusieurs régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse luttent depuis plusieurs années pour obtenir, entre autres choses, des écoles secondaires homogènes francophones dans les régions de Chéticamp, l'Île-Madame, Greenwood, Clare et Argyle, conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cette lutte a été menée sur divers fronts et elle a produit de nombreux échanges, documents et une correspondance volumineuse entre des parents acadiens, la FPANE et d'autres intervenants, d'une part, et des ministres et officiers de la province ou du CSAP d'autre part.

Face à une attente interminable et à des reculs constants dans leur situation en tant que parents minoritaires de langue officielle, la FPANE et des parents acadiens estiment qu'ils n'ont pas eu d'autre choix que de donner instruction à leur avocat de déposer une requête en Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, ce qu'il a fait en mai 1998, justement dans le but d'obtenir une ordonnance qui obligerait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le CSAP à installer des écoles secondaires homogènes francophones dans les régions mentionnées ci-dessus.

Compte tenu que tous les parents qui sont des requérants dans cette affaire sont des Acadiens et des francophones, que la FPANE est un organisme francophone qui fonctionne en français et qu'elle regroupe des parents acadiens et francophones partout en Nouvelle-Écosse; que le CSAP est un organisme francophone qui fonctionne principalement en français; que la très vaste majorité des documents joints aux affidavits des requérants sont en français, y inclus des lettres et des documents

rédigés par des ministres du gouvernement provincial ou des représentants du CSAP, et qu'il s'agit d'une instance d'intérêt public visant l'obtention d'un recours sous l'article 23 de la Charte, soit la seule disposition de son genre qui vise les droits scolaires des groupes minoritaires de langues officielles, partout où ils se trouvent, la FPANE et les parents acadiens qui sont requérants dans cette affaire ont aussi donné instruction à leur avocat de déposer cette requête en français et de demander que l'audience se déroule dans cette langue, ce qu'il a fait.

Au moment de déposer la requête, la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a accepté que les plaidoiries et documents soient déposés en français. De plus, la Cour a assigné cette cause à un juge qui peut lire et comprendre le français.

Quelques jours plus tard, soit le 8 juin 1998, l'avocat de la FPANE a effectivement adressé une lettre à la Cour, ainsi qu'aux avocats du CSAP et du ministère, relativement à plusieurs questions de procédures, y inclus la langue des procédures. Dans cette lettre,

L'avocat de la FPANE a clairement demandé que la Cour puisse recevoir et entendre cette affaire en français, ainsi qu'en raison du fait que les règles de procédures de la Nouvelle-Écosse sont muettes quant à l'usage du français, l'avocat de la FPANE a ajouté dans sa lettre qu'il ne s'opposerait pas si une ou l'autre des parties défenderesses voulait procéder en français, en anglais ou dans les deux langues, suivant les circonstances.

Le problème qui se pose maintenant est le suivant: depuis que le ministère de l'Éducation et le CSAP ont nommé des avocats pour les représenter dans cette affaire, ces derniers ont demandé que toutes les plaidoiries et documents soient traduits vers l'anglais. Dans le cas du CSAP, l'avocate de ce dernier a avancé que cette traduction était nécessaire pour faciliter la tâche de témoins potentiels qui pourraient être désignés par le CSAP, au cas où ces témoins seraient anglophones. Dans le cas du ministère, son avocat a indiqué au tribunal sa très grande réticence à procéder plus loin dans cette affaire en l'absence d'une traduction des documents et en l'absence d'interprètes pouvant

traduire les témoignages qui pourraient être donnés en français lors de l'audience. Quoiqu'il en soit et quelle que soit la raison donnée, les avocats des deux parties défenderesses refusent de déposer aucune plaidoirie au nom de leurs clients respectifs jusqu'à ce qu'ils aient en main une traduction officielle de toutes les plaidoiries et documents des requérants. Ils ont également demandé que des interprètes soient présents lors de l'audience si la FPANE et les parents présentent des témoignages en français. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 27 novembre 1998

Controverse au Forum : Qui représente les Acadiens?

Danielle Marchand

DARTMOUTH: La plénière du Forum de la francophonie, tenue dimanche dernier à Dartmouth a donné lieu à une partie de cartes intéressante chez la centaine d'invités. Alors que tout semblait rouler comme sur des roulettes, la question de savoir qui signera l'entente Canada-communautés du mois de mars prochain a ouvert la voie à la controverse. George Cottreau, le président de la Table de concertation, a revendiqué publiquement la responsabilité, le droit et le pouvoir de le faire. Bref, il veut remplacer la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE).

La FANE a trouvé des alliés parmi les invités. Yvon Samson, Réal Boudreau et d'autres ont plaidé pour cette entité tout à fait légale qui, depuis trente ans, a défendu les droits de la société acadienne. Ils sont prêts à souligner que depuis quelques années, la FANE n'a pas manifesté toute sa vitalité dans certains dossiers politiques mais ce n'est pas une raison suffisante, disent-ils, pour non seulement l'affaiblir mais tenter de la faire disparaître.

Point d'information

L'ancien directeur de la FANE, Paul Comeau précise dans un entretien téléphonique que la confusion de dimanche dernier ne le surprend pas. «Je m'attendais à un coup semblable depuis plusieurs mois. Il faut préciser que la Table de concertation est née d'une exigence de Patrimoine Canadien. Ce ministère a imposé un comité de travail pour inciter les associations provinciales à se parler et à discuter des priorités de leur communauté minoritaire. Pour signer l'entente, chaque porte-parole officiel d'un groupe minoritaire francophone qu'il soit de la Nouvelle-Écosse ou de l'Ontario ou d'ailleurs devait avoir une Table de concertation. Pour mettre les points sur les i, cette table est un mécanisme de consultation, un comité de travail, rien de plus.»

Les pour et les contre

George Cottreau, le président de la Table, voit les choses autrement. La Table de concertation pourrait devenir, dit-il, le porte-parole officiel de la société acadienne. Il a d'ailleurs précisé à la radio qu'il prévoit prendre les mesures nécessaires pour légitimer cette entité. **Annette Boucher** du Carrefour du Grand-Havre appuie ce processus qui permettrait de formaliser le transfert et de remettre à la Table le rôle de négocier l'entente.

Réal Boudreau un avocat de Pubnico-Ouest s'oppose à cette démarche. « C'était important d'assister à cet exercice mais ce que la Table ou ses consultants nous ont demandé de faire au cours de la fin de semaine n'était pas correct. Nous n'avons pas été préparés pour réfléchir à cette situation. C'est pourquoi il y a eu autant de confusion sur le plancher. La session sur l'identité culturelle de Barbara LeBlanc était bien mais si la Table avait prévu de nous emmener sur un autre terrain, elle aurait dû nous préparer, nous présenter les documents nécessaires, en fait, l'ancienne entente pour que l'on puisse discuter. La Table c'est un comité de travail, rien de plus.»

Yvon Samson s'est aussi objecté à ce mini coup de jarnac: «Est-ce que la Table s'est donnée

l'autorité de négocier l'entente? Je trouve ça osé que l'on vienne dire à la FANE de se restructurer. Oui elle doit le faire mais laissons la FANE faire son examen de la façon qu'elle veut le faire. Il ne faut pas mêler la FANE et la Table de concertation, il y aura des répercussions sur ces discussions et ces décisions.»

Pour sa part, **Paul Gaudet**, le directeur du bureau des Affaires acadiennes a apprécié cet exercice. «C'est valable de regarder profondément l'ensemble des dossiers de la francophonie». Il ajoute que la déclaration de George Cottreau permettra de définir le rôle de la FANE, du comité conjoint et de la Table de concertation. Le seul reproche de Paul Gaudet: «George Cottreau vient du milieu corporatif et sa démarche n'est peut-être pas tout à fait au point pour le milieu communautaire».

Marie-Claude Rioux, la directrice de la FPANE, trouve que toute la situation actuelle est triste: «Tout le monde y est allé avec son petit grain de sel. Nous avons dit publiquement que la FANE doit se remettre en question et doit se restructurer. C'est lorsque le groupe s'est demandé qui allait négocier la prochaine entente que tout a craqué. Personne dans cette salle n'a demandé à la FANE si elle était prête à négocier en mars prochain. Je pense que plusieurs, même la majorité, souhaitent que la FANE demeure le porte-parole officiel de la société acadienne mais si elle doit se restructurer maintenant, comment pourra-t-elle négocier en mars?»

Toute cette situation a lancé un débat qui ne fait que commencer. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

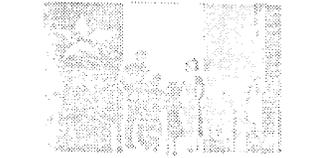
le vendredi 20 novembre 1998

Un honneur pour Clare et pour...
DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) est fière d'annoncer que la Commission nationale des parents francophones a remis une plaque honorifique au Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare. Selon Yvonne Lombard, la présidente de la Fédération, cette plaque reconnaît le travail «de ceux et celles qui ont oeuvré et qui oeuvrent encore au respect du droit des parents à une éducation en français. C'est l'engagement des parents qui donne de la crédibilité aux revendications de notre fédération». Cet honneur sera sûrement au centre de la première soirée de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération. En début de semaine, plus de soixante-dix parents étaient inscrits pour cette rencontre qui promet.

 <p>Laissez-nous vous divertir!</p>	<p>MATINÉES 5,50\$ Adulte / Jeune 4,25 \$ Enfant / Aîné</p>	<p>www.empiretheatres.com</p>
	<p>Information 24 heures: 742-7489</p>	<p>YARMOUTH CINEMAS</p> <p>TRI-COUNTY PLAZA 130, chemin Starrs 742-7819 A NIGHT AT THE ROXBURY (Accompagne d'un adulte) (Contenu mature) Vendredi, lundi et mardi: 19h00 et 21h15 Samedi, dimanche et mercredi: 14h05, 19h00 et 21h15 ANTZ (Général) Samedi, dimanche et mercredi: 14h15 BELOVED (Contenu contreversé) (19 ans et plus) Tous les jours: 19h30 SOLDIER (Violence extrême) (19 ans et plus) Vendredi, lundi et mardi: 18h45 et 21h00 Samedi, dimanche et mercredi: 14h00, 18h45 et 21h00</p>
<p>SOLDIER ANTZ BELOVED AT THE ROXBURY</p>		

26 OCT 98

FPANE



Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse

Bonne rencontre à tous les Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Écosse!

FPANE
 73 Tacoma • suite 306
 Dartmouth (N.-É.)
 B2W 3Y6
 Téléphone:
 (902) 403-1090
 (902) 403-1100

Nouveau conseil d'administration

98-99 de la FPANE

Ils sont le président, Gérard Boudreau, la présidente sortante, Yvonne Lombard, le vice-président, Camille Maillet. Un(e) représentant(e) de chacune des régions suivantes : Argyle, c'est Yvonne Goodwin, pour Chéticamp, c'est Léonard LeFort, pour Clare, c'est Michel Belliveau, pour Halifax-Dartmouth, c'est Marie-Christine Dubé, pour Pomquet, c'est Carmel McPherson, pour Richmond, c'est Colleen DeWolfe et pour Sydney, Joséphine Aucoin-Driscoll. Les représentants pour Truro, Bridgewater et Greenwood viendront plus tard. Le représentant de la FPANE est Charlie Martin, celui du CJP est Yves Trudel et celle du CPRP est Suzanne Saunier.



(Photo Clermont Charland)

Assis: Camille Maillet, vice-président, Yvonne Lombard, la présidente sortante, Gérard Boudreau, le président, Marie-Christine Dubé (Halifax-Dartmouth). Debout: Ginette Garand la secrétaire, Michel Belliveau (Clare), Marie-Claude Rioux (directrice-générale), Yvonne Goodwin (Argyle), et Suzanne Saunier (préscolaire).

Clermont Charland

Des sous pour la FPANE

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), la Commission nationale des parents francophones a remis une plaque au Comité pour une éducation en français de qualité dans Clare. La présidente est Nadine Belliveau.

Sameidi matin, les délégués ont participé aux discussions sur l'éducation préscolaire, l'école homogène, les mariages mixtes, le sentiment d'appartenance à la communauté, la francisation et l'enseignement en milieu minoritaire. Lors de la plénière, la directrice générale Marie-Claude Rioux a demandé aux participants de ne pas oublier les priorités de la FPANE: les écoles homogènes, le préscolaire et la francisation. La directrice générale Marie-Claude Rioux a également rendu hommage à la présidente sortante Yvonne Lombard en lui remettant un présent. Yvonne Lombard s'est dévouée grandement (malgré sa petite taille) pour la fédération au cours des 2 dernières années et les personnes présentes lui ont rendu hommage.

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

«Il faut cesser de se battre pour commencer à construire»

(Gérald Boudreau)

Danielle Marchand

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Gérald Boudreau a accepté de prendre la relève d'Yvonne Lombard à la tête de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Sa première démarche sera de rouvrir la communication avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

D'entrée en matière, Gérald Boudreau affirme que: «La loi est claire. C'est insensé de se battre en cour lorsque nous savons que la cause est gagnée. La dossier de la gestion scolaire a été testé maintes fois. Au lieu de dépenser nos énergies à se battre, il faut commencer à construire, enterrer la hache de guerre et se parler.» Pour lui la réponse est claire: «La gestion et la programmation homogène doivent être établies le plus vite possible, pas dans cinq ans, pas dans deux ans. C'est pourquoi je vais tenter de rejoindre le CSAP dans les

meilleurs délais.» Croit-il que le CSAP sera disposé à ouvrir la communication? «Je ne le sais pas vraiment. Je crois que le CSAP se tire dans les deux pieds présentement parce que la loi est claire. Pour l'instant nous attendons une réponse à la lettre expédiée au Premier ministre McLellan. Nous espérons que la décision d'utiliser la langue anglaise durant le procès sera révisée mais une chose est certaine, je contacterai le CSAP cette semaine.»

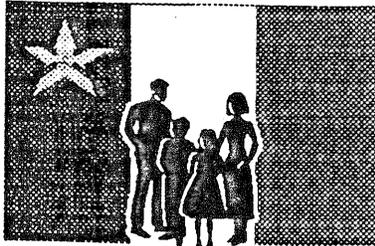
Comme deuxième priorité, Gérald Boudreau parle des besoins du préscolaire. « Nous devons sensibiliser les parents, les former, les encadrer pour qu'ils comprennent bien qu'ils ont un rôle à jouer auprès de leurs enfants et des écoles pour s'assurer que leurs enfants s'exprimeront en français.» À la question, sommes-nous sur la voie de l'assimilation, Gérald Boudreau devient pensif: «C'est une maladie secrète, elle

envahit tout le corps sans même que l'on s'en aperçoive. Nous vivons dans une ambiance et une culture américanisée et complètement anglophone. Nous devons tous faire des efforts en lisant, en écoutant la radio et la télévision en français. Et surtout, nous devons approcher ce problème prudemment pour ne pas choquer ou insulter notre société. Le mot est tellement malvenu que maintenant on utilise le terme «continuité linguistique» pour ne pas créer des réactions agressives.» Gérald Boudreau résume l'année qui s'en vient: «Yvonne Lombard a été très occupée avec ce dossier pendant deux ans. La Fédération a cependant l'appui de nombreux parents, de nombreux intervenants et de bureaux comme celui des Langues officielles. Nous attendons des réactions. Il y a encore beaucoup de boulot à faire pour assurer l'avenir de nos enfants.»

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

FPANE



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse encourage les jeunes à promouvoir la langue française par le biais de bourses d'étude et du concours d'écriture provincial. Bravo aux élèves suivants:

Bourses d'étude de la FPANE

Manon Beaupré, RC Gordon
Colette Saulnier, SAR
Jolaine Arsenault, Carrefour
Jérémy Doucet, NDA
Chastity Boudreau, Île-Madame
Giselle Dugas, Clare

Concours d'écriture de la FPANE

Daniel Cunningham, Carrefour
Andrée Comeau, Stella-Maris
Lindsay MacLean, Petit-de-Grat
Rita MacKenzie, Carrefour
Brigitte Aucoin, NDA
Dominique Chabot, Carrefour
Francis Lacroix, Carrefour
Alice Robichaud, Clare

73 Tacoma - suite 306 Dartmouth (N.-É.) B2W 3Y6
Téléphone (902) 435-2060 - Télécopieur (902) 435-4409

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

Assemblée générale annuelle de la FPANE

Un nouveau président: Gérald Boudreau

Isabelle Pédot

DARTMOUTH: La directrice, Marie-Claude Rioux, se dit très satisfaite de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des parents acadiens de la N.-É. . Les échanges ont été enrichissants et constructifs pour tous, faisant une large place aux questions de base. Au terme de cette assemblée, c'est Gérald Boudreau qui succède à Yvonne Lombard au poste de président de la fédération.

Sa tâche ne sera pas facile, mais il est confiant que la fédération réussira à atteindre ses objectifs, notamment dans le cadre des écoles homogènes. C'est le dossier prioritaire du moment: faire valoir le droit des parents acadiens à

offrir à leurs enfants une éducation de qualité en français, selon la Charte des droits et des libertés. Selon Gérald Boudreau, il faut «viser l'excellence de l'éducation, être fier de la culture et de la langue. Les écoles mixtes ne produisent que des assimilés. (...) C'est irraisonnable de ne pas accepter la création d'écoles homogènes.» Tout cela est d'autant plus «irraisonnable» qu'un juge de la province a statué que dans ce contentieux qui oppose la FPANE au CSAP et à la province, tous les dossiers devraient être traduits en anglais (ce qui coûterait des milliers de dollars), alors que tout le matériel de la FPANE et du CSAP sont en français, que les avocats sont francophones, ainsi

que le juge. Pourquoi la FPANE serait-elle pénalisée? Le français n'est-il pas une des deux langues officielles au Canada? Gérald Boudreau se dit prêt à favoriser toute discussion, préférant la conciliation et la négociation à l'extérieur des tribunaux. L'autre cheval de bataille pour la FPANE sera le dossier sur la pré-scolarité. Le président Boudreau est «intensément convaincu de l'importance de l'éducation préscolaire en français». Beaucoup de travail reste à faire en Nouvelle-Écosse pour faire valoir le droit à l'éducation en français, et à une éducation «de qualité», point important qui tient tout particulièrement à coeur au nouveau président de la FPANE.★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998



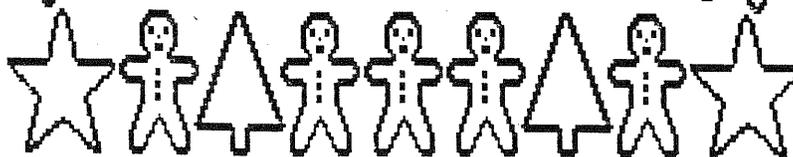
FPANE



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le conseil d'administration et le
personnel de la Fédération des
parents acadiens de la Nouvelle-
Écosse (FPANE) souhaitent à
toutes les familles acadiennes un
Joyeux Noël et une Bonne et
Heureuse Année!



Une «grande dérangeuse féministe» à la tête du Commissariat aux langues officielles

Ottawa (APF): Le cinquième Commissaire aux langues officielles sera une femme, franco-ontarienne, universitaire et féministe. Le gouvernement Chrétien a mis fin aux rumeurs entourant la nomination du remplaçant du Commissaire Victor Goldbloom en proposant la candidature de Dyane Adam, qui occupe le poste de Principale du Collège universitaire Glendon à Toronto.

C'est la première fois qu'une femme et une francophone de l'extérieur du Québec accède à cette fonction de première importance pour les communautés francophones minoritaires. Agée de 45 ans, Mme Adam est originaire de Casselman, une petite ville située à 45 minutes à l'est d'Ottawa. Psychologue clinique de formation, elle a pratiqué sa profession à Toronto, Sudbury et Cornwall en Ontario ainsi qu'à Rouyn-Noranda et Hauterive (Baie-Comeau) au Québec. Elle fut vice-rectrice adjointe de l'Université Laurentienne entre 1988 et 1993 et a siégé au sein de nombreuses organisations, dont la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, le Réseau des chercheuses féministes de l'Ontario français et le Réseau des intervenants en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO). La candidate désignée par le gouvernement a comparu devant le Comité mixte sur les langues officielles pour répondre aux questions des députés et sénateurs, et expliquer la conception qu'elle se fait de son nouveau rôle. Ce geste de courtoisie de la part du

gouvernement, une première en ce qui concerne le poste de Commissaire aux langues officielles, a été apprécié par les partis politiques qui forment l'opposition.

Commentaires divergents:

Le sénateur libéral Eymard Corbin, de Grand Sault au Nouveau-Brunswick, a encouragé Dyane Adam à brasser la cage durant son mandat de sept ans: «Je voudrais vous encourager à être une grande dérangeuse», a dit le sénateur acadien, en faisant allusion à une distinction décernée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario à Mme Adam en 1994. «J'ai une réputation d'être une dérangeuse, mais pas pour n'importe quoi et pour n'importe quelle cause. Je n'ai pas toujours fait l'unanimité. J'ai souvent été controversée. Je ne pense pas que je vais décevoir à ce niveau-là», a-t-elle répondu. Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Mauril Bélanger, souhaite également que Dyane Adam secoue le pommier linguistique: «Sans broyer du noir, il ne faut pas voir la vie en rose. Il y a un laxisme institutionnel. Votre rôle, c'est de déranger». Le député conservateur de West Nova en Nouvelle-Écosse, Mark Muise, a plutôt supplié Mme Adam de rétablir l'harmonie entre francophones et anglophones dans les communautés de Clare et Argyle, en ne prenant pas partie pour ceux et celles qui luttent pour une école homogène de langue française. «Nous vivons des temps difficiles. Un petit groupe, à cause de la Charte, a décidé qu'il voulait une école homogène (de langue

française),» a lancé le député en prenant un air désolé. Aussi incroyable que cela puisse paraître, M. Muise a déploré l'appui accordé par le Commissaire Victor Goldbloom aux promoteurs de l'école de langue française: «Il a basé sa décision sur un seul côté de l'histoire», a reproché le député. La députée réformatrice de la Colombie-Britannique, Val Meredith, a demandé à Dyane Adam de respecter la grande diversité linguistique qui existe dans la région de Vancouver, en ne se préoccupant pas uniquement des droits des francophones en milieu minoritaire. «La réalité dans ma région, c'est que le français est à la dixième place des groupes linguistiques, après l'ourdou».

En poste en juillet 1999

Cette nomination doit maintenant être entérinée par la Chambre des communes et le Sénat avant l'ajournement des travaux parlementaires pour la période des Fêtes, ce qui devrait être une formalité. Mme Adam a l'intention de terminer son mandat au Collège Glendon, qui prend fin le 30 juin 1999. Elle qui prévoyait prendre une année sabbatique, prendra plutôt la direction d'Ottawa où elle occupera le fauteuil de Commissaire aux langues officielles au cours des sept prochaines années. M. Goldbloom devait quitter son poste en juin dernier mais le gouvernement a prolongé son mandat pour une durée maximale de six mois, jusqu'en décembre. Puisque le siège du Commissaire ne peut être inoccupé, tout indique que M. Goldbloom restera en poste jusqu'à la fin du mois de juin 1999. ★

Lettre au Conseil scolaire acadien provincial

La présente est pour vous informer de notre vive déception face à votre décision de maintenir un programme mixte en 10^e année à l'École secondaire de Clare pour septembre 1998.

Nous oeuvrons au Comité d'école de l'École secondaire de Clare depuis deux ans. Notre vision, tout comme celle que le Conseil scolaire acadien provincial prétend maintenir, est d'offrir une éducation en français dans une école homogène pour les Acadiens de Clare de la maternelle à la 12^e année.

La raison principale qui nous a motivés à participer à ce Comité d'école c'est notre engagement envers le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne.

Nous sommes fortement convaincus que le plan de transition qui vous a été soumis l'an passé était plus que raisonnable dans son échéancier qui menait à une programmation homogène à l'École secondaire de Clare. Votre décision de saboter ce plan va beaucoup nuire à la francisation de cette école; une francisation qui est déjà en sérieuse difficulté.

Est-ce que vous voulez une relève de jeunes Acadiens dans notre communauté qui pourra occuper des postes dans nos institutions acadiennes dans le futur? Votre décision de maintenir un programme mixte ne reflète certainement pas cette volonté. On a plutôt l'impression que vous voulez davantage plaire à des gens qui n'ont aucune conception de ce qu'être «vraiment bilingue» signifie; à des gens qui n'ont aucune notion sur le pourquoi et le comment de «l'assimilation».

Le fait que vous ayez retardé l'échéancier du plan de transition porte à croire que vous ne voulez pas assumer le leadership nécessaire pour faire avancer ce dossier extrêmement important. Notre survivance en tant que communauté acadienne en Nouvelle-Écosse en dépend.

Nous exigeons que le Conseil scolaire acadien provincial établisse une école secondaire homogène (de la 8^e à la 12^e année) en Clare pour septembre 1998. C'est aussi notre plus cher désir que le directeur et le personnel enseignant de cette école soient des gens qui partagent notre vision.

Odette Comeau et les membres du Comité d'école

Mark Muise dans l'eau chaude

Danielle Marchand

HALIFAX: Les déclarations attribuées à Mark Muise, le député conservateur fédéral de Ouest-Nova sont déplorées par quelques associations acadiennes qui défendent la création d'écoles homogènes en régions acadiennes.

Jim AuCoin, le directeur de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse appuie, pour la première fois, sans équivoque l'école homogène: «Je ne dis pas que tous les parents acadiens et francophones sont obligés d'inscrire leurs enfants dans une école homogène française mais que cette école doit exister pour les parents et les élèves qui le souhaitent. C'est notre droit comme communauté minoritaire d'avoir cette école homogène.»

Du côté du Conseil scolaire acadien provincial, le président Yvon Samson déplore aussi les propos du député fédéral. «Je ne connais pas le contexte dans lequel

ces déclarations ont été faites mais je sais que le ministère de l'Éducation et le CSAP sont engagés dans la réalisation des écoles homogènes. Il y a plusieurs parents dans les régions mentionnées par Mark Muise qui se battent depuis longtemps pour obtenir une école homogène et c'est leur droit.»

Pour sa part Marie-Claude Rioux, la directrice de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, s'exprime avec retenue: «Nous trouvons les propos déplorables. Mais nous ne voulons rien dire de manière officielle, nous allons cependant envoyer une note au député de Ouest-Nova.» Le président de la fédération, Gérald Boudreau, dit avoir écrit une note au député: «Si effectivement Mark Muise a été mal cité, nous aimerions qu'il nous exprime par écrit exactement ce qu'il a dit et sa position sur les écoles homogènes. Nous allons lui donner le bénéfice du doute et attendre ses

éclaircissements.»

Mark Muise a soutenu lors d'une entrevue radiophonique à Radio-Canada, qu'il avait été mal cité. «Je voulais connaître la méthodologie utilisée par la nouvelle Commissaire dans une situation semblable. Je ne voulais pas me mêler du dossier des écoles homogènes.» Rejoint à Ottawa, quelques jours plus tard, le député Muise raconte qu'il est surpris de l'ampleur qu'ont prises ses propos. Il précise avoir eu quelques appels téléphoniques mais pas encore de lettre officielle. Il avoue que la question de l'école homogène est «une patate chaude»: «Je ne veux pas m'en mêler. Je laisse ce dossier aux personnes beaucoup plus capables que moi. Je ne veux pas dire à personne ce qu'ils doivent faire. Je ne veux pas m'impliquer dans la chose.» En conclusion, Mark Muise ne veut surtout pas dévoiler sa position par rapport à l'école homogène. ★